

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Lavigne

<https://www.cadre21.org/membres/717273f44bf930e12f2894d5>

Date d'obtention : 2023-04-05 16:52:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Discuter avec l'auteur du signalement et la victime;
- Évaluer l'incident;
- S'il y a lieu déclencher le protocole et remplir la grille d'évaluation;
- Vérifier l'information;
- Acte impulsif : parler à l'instigateur/saisie du cellulaire/appel au service de police/signalement PJ
- Acte malveillant : saisie du cellulaire/appel au service de police/signalement PJ
- Communication avec les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Toujours accueillir la personne qui signale avec respect, bienveillance et sans jugement.
- Le protocole n'est pas déclenché dans toutes les situations.
- Il peut arriver que le protocole révèle que l'image n'est pas de la pornographie juvénile.
- Il est important de faire la différence entre un acte impulsif et malveillant.
- Le protocole est un partenariat avec le service de police.
- Le lien de confiance entre un adolescent et l'intervenant scolaire peut faire toute la différence entre une divulgation (partielle ou complète) ou non.
- L'intervenant scolaire est le premier répondant, son rôle est donc primordial car son accueil et son jugement peut faciliter ou nuire à tout dévoilement.
- Les images ne doivent être vues sous aucun prétexte. Ce sera aux professionnels du corps policier de se charger des photos et/ou vidéos avec la saisie des cellulaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, l'étape qui me semble la plus délicate est la saisie du cellulaire.

Pour tout le reste, il y a des questions claires. La collaboration ou non, fait partie du quotidien de l'intervenant scolaire.

Par contre, actuellement, on voit un lien d'attachement puissant entre l'adolescent et son cellulaire. On peut avoir un élève collaborateur jusqu'à ce qu'on lui demande son appareil. Voilà.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

